

vue d'assurer la réunification du territoire national serait l'intégration véritable des nouvelles forces armées. Le Groupe a recommandé que soit envisagées des mesures transitoires immédiates pour diminuer l'exploitation illégale des ressources naturelles, et notamment mettre un terme au trafic d'armes à destination de la RDC. Soulignant qu'il faudrait convaincre rapidement les populations qui vivaient dans les zones de conflits que la paix valait mieux que la guerre, le Groupe a recommandé le lancement de projets spécifiques à impact rapide pour rétablir les infrastructures sociales et économiques pour convaincre la population des avantages de la paix. Enfin, le Groupe a estimé qu'aucune de ses recommandations ne pourra être appliquée à long terme si l'on ne trouvait pas une solution régionale à la crise.

À la séance, à laquelle le représentant de la République démocratique du Congo a été invité à participer, le Président (Angola) a fait une déclaration au nom du Conseil³⁹⁴, par laquelle celui-ci, entre autres :

³⁹⁴ S/PRST/2003/21.

11. La situation en République centrafricaine

Décision du 10 février 2000 (4101^e séance) : déclaration du Président

À sa 4101^e séance, le 10 février 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)¹. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que les autorités centrafricaines avaient accepté la perspective d'un retrait de la MINURCA le 15 février 2000, malgré leur souhait de voir le mandat de la mission prolongé jusqu'en décembre 2000. Le Secrétaire général a annoncé qu'en réponse à la lettre que lui avait adressée le Président de l'Algérie et de l'Organisation de l'unité africaine² pour lui demander de laisser plus de temps au nouveau gouvernement de consolider la paix, il a insisté sur l'importance de la détermination des parties à consolider les progrès accomplis. Le Secrétaire général a affirmé que le

¹ S/2000/24, soumis en application de la résolution 1271 (1999) du Conseil de sécurité.

² Le 8 juillet 2002, l'Organisation de l'unité africaine a cessé d'exister et est devenue l'Union africaine.

A condamné l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo;

A réaffirmé qu'il importait de les faire cesser en exerçant, au besoin, les pressions nécessaires sur les groupes armés, les trafiquants et tous les autres acteurs impliqués;

A engagé tous les États concernés, et particulièrement ceux de la région, à prendre les mesures appropriées pour mettre fin à ces activités illégales, en procédant à leurs propres enquêtes, y compris si possible par des moyens judiciaires, sur la base, notamment, des informations et de la documentation rassemblées par le Groupe d'experts au cours de ses travaux et communiquées aux gouvernements, et, si nécessaire, à rendre compte au Conseil.

peuple et le gouvernement de la République centrafricaine avaient démontré leur grand attachement à la démocratie et à la paix, mais a ajouté que le pays restait vulnérable à cause de l'instabilité de la situation dans la sous-région et que des difficultés persistaient, en particulier concernant la restructuration des forces armées et de sécurité. Le Secrétaire général a annoncé qu'à partir du 15 février 2000, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) prendrait le relais de la MINURCA. Le BONUCA devra soutenir le Gouvernement dans ses efforts pour consolider la paix et la démocratie en République centrafricaine. Le Secrétaire général a ajouté que les préparatifs des programmes de restructuration et de démobilisation avaient débuté.

À la séance, le Président (Argentine) a fait une déclaration au nom du Conseil³, par laquelle celui-ci, entre autres :

³ S/PRST/2000/5.

A félicité la MINURCA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour leur contribution à la restauration de la paix et de la sécurité en République centrafricaine;

A reconnu les progrès significatifs accomplis par le Gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre des Accords de Bangui;

A demandé au Gouvernement de la République centrafricaine de continuer à se conformer aux prescriptions des programmes de réforme économique et de consolidation financière convenues avec les institutions financières internationales;

S'est félicité de la promulgation par les autorités centrafricaines des trois lois relatives à la restructuration des forces armées;

S'est félicité en particulier de la décision prise par le Gouvernement de la République centrafricaine de dissoudre la Force spéciale de défense des institutions républicaines;

A accueilli favorablement la décision du Secrétaire général, agréée par le Gouvernement de la République Centrafricaine, d'établir pour une période initiale d'un an, commençant le 15 février 2000, le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), dirigé par un représentant du Secrétaire général.

Décision du 23 janvier 2001 (4262^e séance) : déclaration du Président

À sa 4261^e séance, le 23 janvier 2001, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BONUCA⁴.

Dans son rapport, le deuxième consacré à ce sujet, le Secrétaire général a observé que la situation en République centrafricaine inspirait de vives préoccupations. Il a noté avec inquiétude que l'absence de dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition n'avait pas contribué à renforcer les jeunes institutions démocratiques du pays. Dans le même temps, le Secrétaire général s'est dit reconnaissant aux institutions de Bretton Woods d'avoir commencé à fournir une assistance au Gouvernement de la République centrafricaine, où la situation socioéconomique était extrêmement précaire et continuait de provoquer des grèves et des mouvements sociaux. Évoquant le rassemblement organisé le 19 décembre 2000 par l'opposition malgré

⁴ S/2001/35, soumis en application de la déclaration présidentielle du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5).

l'interdiction du Gouvernement, qui avait été dispersé par les forces de sécurité, une opération au cours de laquelle soixante-treize personnes, dont quatre députés, avaient été placés en garde à vue, il a qualifié la situation sociale d'« explosive ». Le Secrétaire général a par ailleurs ajouté que le conflit en République démocratique du Congo avait eu des répercussions négatives sur la République du Congo, car il avait accru l'afflux de réfugiés, et qu'il avait dépêché un envoyé spécial pour évaluer l'impact du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine et la République du Congo.

À la séance, le Conseil a entendu les exposés du Représentant du Secrétaire général et Chef du BONUCA, du Directeur adjoint en exercice du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Vice-Président aux affaires extérieures et aux affaires des Nations Unies de la Banque Mondiale. À la séance, tous les membres du Conseil ainsi que le représentant de la République centrafricaine⁵ et l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie ont fait une déclaration.

Lors de sa présentation du rapport du Secrétaire général, le Représentant du Secrétaire général et Chef du BONUCA a insisté sur l'aggravation des tensions entre le Gouvernement, qui retardait le dialogue, et l'opposition, qui semblait privilégier la confrontation et réclamait la démission du Président. Il a noté avec inquiétude que la situation socioéconomique restait très précaire, tout comme la situation sur le plan des droits de l'homme, en particulier s'agissant de la « justice de quartier » et de la situation des détenus. Il a indiqué que la situation était relativement calme sur le plan de la sécurité, mais a souligné l'absence de progrès tangibles dans l'exécution du programme de démobilisation et de réinsertion⁶.

Le Directeur adjoint en exercice du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a expliqué que le Programme national de démobilisation et de réintégration avait établi les conditions techniques de mise en œuvre et entré dans sa phase initiale⁷.

⁵ La République centrafricaine était représentée par le Ministre de la promotion de la culture civique et des relations avec le Parlement.

⁶ S/PV.4261, p. 3 et 4.

⁷ Ibid., p. 5.

Le Vice-Président aux affaires extérieures et aux affaires des Nations Unies de la Banque Mondiale a affirmé que les institutions internationales pouvaient pallier les problèmes urgents tels que les rappels de traitement des fonctionnaires, mais que seuls des efforts résolus du Gouvernement pourraient s'attaquer aux racines profondes de la crise, en particulier la gouvernance imparfaite, et leur apporter une solution durable⁸.

Lors du débat, la plupart des intervenants ont noté avec une vive préoccupation les tensions politiques et l'absence de dialogue en République centrafricaine, dont beaucoup ont estimé qu'elles faisaient obstacle à la consolidation des nouvelles institutions démocratiques du pays et menaçaient les progrès accomplis depuis quatre à cinq ans. Ils se sont félicités des progrès incontestables réalisés par le BONUCA concernant le désarmement et la restructuration des forces de sécurité, mais ont déploré la lenteur des programmes de démobilisation et de réintégration. La plupart des intervenants ont souligné l'importance de l'action de la communauté internationale en République centrafricaine, tout en insistant sur le fait que la volonté politique était essentielle pour progresser sur la voie du dialogue et de la réconciliation nationale. Un certain nombre d'intervenants ont instamment demandé au Gouvernement de la République centrafricaine d'entamer le dialogue et ont appelé l'opposition à réagir favorablement à cette initiative.

La plupart des membres du Conseil ont déploré l'insuffisance des moyens financiers pour remédier aux problèmes qui se posaient en République centrafricaine et se sont félicités de l'assistance fournie par les institutions de Bretton Woods. Plusieurs membres du Conseil ont salué la décision du Fonds monétaire international (FMI) de donner suite à la demande de réduction de la dette publique⁹. Plusieurs intervenants ont noté avec inquiétude les arriérés dus aux fonctionnaires, qui ont ajouté aux tensions politiques et sociales et ont empêché le bon fonctionnement des institutions publiques du pays.

Un certain nombre de membres du Conseil ont noté avec inquiétude les répercussions du conflit en

République démocratique du Congo, en particulier l'impact d'un nouvel afflux de réfugiés et d'un accroissement de la circulation illégale et du trafic des armes légères. De nombreux membres ont déclaré attendre avec impatience des recommandations de la part de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à ce sujet.

Le représentant de la République centrafricaine a réaffirmé l'attachement de son pays à la consolidation des acquis démocratiques, en dépit d'une logique d'affrontement cultivée par « quelques dirigeants politiques extrémistes ». Il a insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de crise politique en République centrafricaine, car 95 pour cent des institutions prévues par la Constitution fonctionnaient bien; mais qu'il y avait une crise sociale qui remontait aux événements des années 1990, à l'origine d'arriérés de salaires de fonctionnaires. Il a ajouté que la crise économique n'avait été aggravée que par la crise du carburant et par l'impact du conflit en République démocratique du Congo. Il a également cité des améliorations concernant les droits de l'homme dans son pays. Il a épinglé l'action irresponsable à laquelle certains « politiciens véreux » continuaient de se livrer et a précisé que le parti au pouvoir n'avait pas de milice. Il a ajouté que son gouvernement ne cessait de rappeler son ouverture au dialogue et que les dirigeants de l'opposition « venaient parfois » aux événements non politiques¹⁰.

Le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie a noté avec préoccupation que la crise sociale et l'absence de dialogue risquaient de mettre en péril l'effort de réconciliation en République centrafricaine. Rappelant les efforts consentis par son organisation et ses membres en République centrafricaine, il a évoqué la mission effectuée récemment à la demande du Secrétaire général de son organisation, qui a recommandé l'évaluation globale de la mise en application des Accords de Bangui ainsi que du Pacte de réconciliation nationale, propre à renouveler le dialogue entre tous les acteurs¹¹.

À 4262^e séance, le 23 janvier 2001, le Conseil a à nouveau inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BONUCA¹². Le

⁸ Ibid., p. 6 et 7.

⁹ Ibid., p. 7 à 9 (Île Maurice) ; p. 10 et 11 (Bangladesh) ; p. 15 et 16 (Chine) ; p. 16 et 17 (Irlande) ; et p. 20 et 21 (Tunisie).

¹⁰ Ibid., p. 21 à 25.

¹¹ Ibid., p. 25 à 28.

¹² S/2001/35.

Président (Singapour) a fait une déclaration au nom du Conseil¹³, par laquelle celui-ci, entre autres :

A félicité le BONUCA et le Représentant du Secrétaire général pour les efforts qu'ils n'avaient cessé de déployer en vue de contribuer à la paix et à la stabilité, a exprimé sa profonde préoccupation face aux tensions politiques qui s'étaient récemment avivées et a noté avec inquiétude l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition;

S'est félicité des contributions déjà apportées par les donateurs bilatéraux et multilatéraux en faveur de la consolidation des finances publiques;

A fortement encouragé le Gouvernement de la République centrafricaine à faire tout ce qui était en son pouvoir pour consolider les institutions démocratiques et lui a demandé de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre des réformes économiques;

A encouragé le Gouvernement à prendre les dispositions financières indispensables à la relance du programme de démobilisation et de réintégration;

A demandé à tous les acteurs politiques de contribuer à l'apaisement de la tension;

A prié le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé des progrès accomplis et de lui présenter un rapport d'ici au 30 juin 2001.

Décision du 17 juillet 2001 (4347^e séance) : déclaration du Président

À sa 4347^e séance, le 17 juillet 2001, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BONUCA¹⁴. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la situation en République centrafricaine venait d'être marquée par la tentative de coup d'État, la nuit du 27 au 28 mai 2001, que rien ne laissait présager. Rappelant sa ferme condamnation de ce coup de force ainsi que celle du Conseil de sécurité, il a annoncé que le général André Kolingba, ancien Président de la République, avait revendiqué cette tentative de putsch. Le Secrétaire général a indiqué que le Gouvernement de la République centrafricaine avait réservé une fin de non-recevoir à l'offre de négociations que lui avait adressée le général Kolingba et que les affrontements entre

loyalistes et putschistes s'étaient poursuivis jusqu'au 6 juin 2001. Il a ajouté que le Président Ange-Félix Patassé avait réaffirmé que le procès des putschistes pourrait être suivi par des observateurs internationaux et avait sollicité l'envoi d'une délégation du Conseil de sécurité à Bangui pour constater le fait que des armes avaient été trouvées au domicile de l'ancien Président Kolingba. Le Secrétaire général a indiqué que la tentative de coup d'État avait aggravé la situation sociale et économique déjà sous tension et avait conduit à une recrudescence des violations des droits de l'homme. Il a noté avec inquiétude qu'avec le soutien apporté par le Front de libération du Congo dirigé par Jean-Pierre Bemba au Président Patassé durant la tentative de coup d'État, l'impact du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine risquait aussi d'avoir une dimension politique, outre ses conséquences dans les domaines économique, humanitaire et sécuritaire. Il a toutefois précisé que la récente visite d'une délégation congolaise avait permis de dissiper les malentendus entre les deux gouvernements.

À la séance, le Président (Chine) a fait une déclaration au nom du Conseil¹⁵, par laquelle celui-ci, entre autres :

A condamné une fois encore la récente tentative de coup d'État en République centrafricaine;

S'est déclaré profondément préoccupé par la situation précaire régnant dans le pays et par la persistance des actes de violence;

A condamné vigoureusement l'assassinat du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en République centrafricaine et a engagé les autorités centrafricaines à traduire en justice les responsables;

A prié le Secrétaire général de lui soumettre, le 30 septembre 2001 au plus tard, des recommandations sur ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour contribuer au relèvement du pays;

A engagé tous les États qui avaient annoncé des contributions à la Réunion spéciale des donateurs à les verser; a engagé les institutions de Bretton Woods à mener rapidement à leur terme les programmes organisés par les autorités centrafricaines;

A souligné l'importance cruciale de l'élimination de la pauvreté, du paiement de la dette et de l'administration publique.

¹³ S/PRST/2001/2.

¹⁴ S/2001/660, soumis en application de la déclaration présidentielle du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5).

¹⁵ S/PRST/2001/18.

**Décision du 26 septembre 2001 (4382^e séance) :
déclaration du Président**

À sa 4380^e séance, le 21 septembre 2001, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine¹⁶. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la tentative de coup d'État avait gravement déstabilisé la situation en République centrafricaine et que le pays se trouvait dans une situation d'urgence requérant une assistance extérieure immédiate et accrue. Il a observé que depuis le coup d'État avorté, la situation en République centrafricaine était marquée par une tension politique vive et que le dialogue politique ne semblait pas être à l'ordre du jour; que l'économie avait continué à décliner, car l'État n'était pas en mesure de payer régulièrement les traitements des fonctionnaires; que la tension sociale était latente; et que l'insécurité régnait, car la crise en République démocratique du Congo continuait de s'étendre à la République centrafricaine, notamment avec l'accroissement de la prolifération des armes et de l'afflux de réfugiés. Le Secrétaire général a ajouté que plus de 20 000 personnes avaient fui la République centrafricaine durant les violences au moment du coup d'État et que la plupart d'entre elles avaient passé la frontière pour se rendre en République démocratique du Congo. Il a précisé que la présence de présumés putschistes parmi ces réfugiés constituait un objet de préoccupation pour les autorités centrafricaines qui avaient depuis procédé à la fermeture de la frontière commune. Le Secrétaire général a recommandé le renforcement du mandat du BONUCA qui privilégierait dans son action la concrétisation du dialogue politique et de la réconciliation nationale; le suivi de la situation sécuritaire et la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce; le respect et la promotion des droits de l'homme; et l'appui politique à la mobilisation des ressources en vue de la reconstruction économique du pays. Le Secrétaire général a insisté sur le fait que la mise en œuvre du mandat révisé du BONUCA requerrait un accroissement sensible de ses ressources humaines, financières et matérielles et a suggéré que le mandat révisé du BONUCA, à expiration le 31 décembre 2001, soit prorogé pour une année supplémentaire.

¹⁶ S/2001/886, soumis en application de la déclaration présidentielle du 17 juillet 2001 (S/PRST/2001/18).

À la séance, le Conseil a entendu les exposés du Représentant du Secrétaire général et du Directeur de zone de la Banque Mondiale. À la séance, des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil ainsi que par les représentants de la Belgique (au nom de l'Union européenne¹⁷) et de l'Égypte¹⁸.

Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général et a évoqué des efforts déployés par le BONUCA pour aider le Gouvernement de République centrafricaine à apaiser les tensions politiques et sociales. Il a indiqué que malgré les efforts consentis dans le domaine de l'économie et de la sécurité, la tentative de coup d'État avait aggravé la situation au point de mettre le pays dans un « état de dénuement particulier » et a invité l'ensemble des partenaires du pays à lui apporter l'assistance exceptionnelle qu'exigeait cette situation¹⁹.

Le Directeur de zone à la Banque Mondiale a évoqué les efforts consentis par celle-ci conjointement avec le Fonds monétaire international pour aider le Gouvernement de République centrafricaine à améliorer sa gestion économique. Il a ajouté qu'au cours des prochains mois, la Banque mondiale espérait contribuer au règlement des problèmes de gestion économique dans le pays²⁰.

Tous les intervenants ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation politique, sociale et économique, de la sécurité et des droits de l'homme en République centrafricaine et ont souligné la nécessité de concevoir un programme cohérent pour relever les nombreux défis liés à la consolidation de la paix dans ce pays. À cet égard, il a été dit à de nombreuses reprises que c'était à la population de la République centrafricaine qu'incombait la responsabilité principale de progresser, mais que l'aide internationale restait cruciale. Certaines délégations ont précisé que la consolidation de la paix ne concernait pas uniquement le Conseil de sécurité, mais également d'autres partenaires internationaux, ce qui nécessitait une

¹⁷ La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont ralliées à la déclaration.

¹⁸ Le représentant de la République centrafricaine a été invité à participer au débat, mais n'a pas fait de déclaration.

¹⁹ S/PV.4380, p. 2 à 4.

²⁰ Ibid., p. 5.

meilleure coordination entre le Conseil et d'autres organes des Nations Unies²¹.

S'agissant des difficultés socioéconomiques de la République centrafricaine, la plupart des intervenants ont déclaré être particulièrement préoccupés par les arriérés de salaires dans la fonction publique et par la décision de la Banque mondiale de suspendre ses décaissements, les autorités n'ayant pu honorer leur dette extérieure. Plusieurs intervenants ont formé le vœu d'une reprise rapide des décaissements de la Banque mondiale à la République centrafricaine²². Dans ce contexte, le représentant de la Jamaïque a rappelé son point de vue sur les programmes d'ajustement structurel, à savoir que souvent, ceux-ci ne tenaient pas compte des conditions spécifiques dans des situations d'après conflit²³.

La plupart des intervenants ont insisté sur l'importance de la restructuration des forces armées de la République centrafricaine et de l'amélioration de la collecte des armes circulant dans le pays. Un certain nombre de délégations ont souligné que la crise en République démocratique du Congo déstabilisait la situation déjà fragilisée en République centrafricaine, se sont félicitées de la coopération étroite entre les Représentants du Secrétaire général dans les deux pays et ont insisté sur l'importance du dialogue entre tous les pays de la région. Dans ce contexte, plusieurs intervenants ont noté avec inquiétude l'afflux de réfugiés et la fuite, à la suite de la tentative de coup d'État, de milliers de personnes vers la République démocratique du Congo, en particulier la présence présumée parmi elles d'un certain nombre de putschistes. Le représentant des États-Unis a indiqué que pour que ces réfugiés rentrent chez eux, la frontière avec la République démocratique du Congo devait être rouverte et que le Gouvernement de République centrafricaine devait leur garantir qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils revenaient²⁴. Le représentant de la Fédération de Russie a convenu que les réfugiés ayant fui le pays par crainte de persécutions ethniques devaient avoir la possibilité de revenir dans leurs foyers sans craindre pour leur sécurité²⁵. Le représentant du Royaume-Uni a

préconisé de faciliter la réintégration des forces qui s'étaient enfuies après la tentative de coup d'État plutôt que d'augmenter les forces armées par le recrutement²⁵.

De nombreux intervenants ont noté avec inquiétude la dégradation générale de la situation sur le plan des droits de l'homme en République centrafricaine et ont condamné les violations des droits de l'homme, y compris la violence extrajudiciaire de la part du Gouvernement. Plusieurs délégations ont demandé aux autorités centrafricaines d'honorer leur engagement d'assurer un procès juste et transparent à ceux qui avaient été à l'origine des violences dans le contexte de la tentative de coup d'État²⁶.

S'agissant des recommandations du Secrétaire général au sujet du renforcement du mandat du BONUCA, la plupart des intervenants s'y sont déclarés favorables, mais un certain nombre de délégations ont indiqué qu'il fallait soumettre au Conseil des éclaircissements sur les incidences budgétaires²⁷. À cet égard, la représentante de Singapour a mis en garde contre une approbation du renforcement du mandat du BONUCA sans l'octroi des ressources nécessaires à la mission, car cela nuirait à sa crédibilité sur le terrain²⁸. Le représentant des États-Unis a indiqué que la possibilité d'augmenter les ressources du BONUCA dépendait de la détermination du Gouvernement et des efforts qu'il consentirait pour travailler avec le BONUCA et améliorer le dialogue politique interne²⁹. Le représentant de la France a estimé que le Conseil avait peut-être « trop » réduit la présence internationale après le retrait de la MINURCA et qu'il fallait renforcer le BONUCA. Il a proposé le geste symbolique d'élever le Représentant du Secrétaire général au rang de Représentant spécial du Secrétaire général³⁰.

À sa 4382^e séance, le 26 septembre 2001, le Conseil a invité le représentant de la République centrafricaine à participer au débat et a à nouveau inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine³¹. Le Président

²¹ S/PV.4380, p. 7 (Ukraine); p. 10 (Royaume-Uni); et p. 11-12 (Bangladesh).

²² Ibid., p. 8 (Tunisie); et p. 9 (Chine).

²³ Ibid., p. 16.

²⁴ Ibid., p. 9.

²⁵ Ibid., p. 11.

²⁶ Ibid., p. 9 (États-Unis); et p. 14 (Irlande).

²⁷ Ibid., p. 9 (États-Unis); p. 10 (Royaume-Uni); p. 11 (Fédération de Russie); et p. 18 (France).

²⁸ Ibid., p. 13.

²⁹ Ibid., p. 9.

³⁰ Ibid., p. 18.

³¹ S/2001/886.

(France) a fait une déclaration au nom du Conseil³², par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est déclaré vivement préoccupé par la précarité de la situation en République centrafricaine;

A de nouveau demandé à toutes les parties d'engager un dialogue politique, de procéder à la réconciliation nationale et de respecter les droits de l'homme, dans l'esprit du Pacte de réconciliation nationale de 1998; et a demandé aux autorités centrafricaines d'appliquer les normes internationales afin de garantir une procédure régulière lors des enquêtes et des procès des personnes impliquées dans la tentative de coup d'État de mai 2001;

A encouragé le PNUD et les institutions financières internationales à rechercher, avec le Gouvernement centrafricain et le Représentant du Secrétaire général, les moyens de renforcer les capacités du Gouvernement centrafricain dans la gestion de ses affaires économiques et financières, notamment par le détachement d'experts de haut niveau;

A noté avec intérêt que le Secrétaire général se proposait, en concertation avec le Gouvernement centrafricain, de proroger le mandat du BONUCA et de le renforcer conformément au paragraphe 29 de son rapport daté du 19 septembre 2001;

A souligné la nécessité de poursuivre la restructuration des forces armées centrafricaines, afin de leur permettre de remplir leur rôle efficacement, avec loyauté et impartialité, au service du peuple centrafricain;

A également rappelé l'importance de l'exécution d'un programme efficace de ramassage des armes.

**Décision du 18 octobre 2002 (4627^e séance) :
déclaration du Président**

À sa 4627^e séance³³, le 18 octobre 2002, le Conseil a invité le représentant de la République centrafricaine à participer au débat. Le Président

³² [S/PRST/2001/25](#).

³³ A sa 4571^e séance, tenue à huis clos le 11 juillet 2002, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef de la BONUCA. À sa 4658^e séance, tenue à huis clos le 9 décembre 2002, le Conseil a eu un échange de vues avec le Premier Ministre de la République centrafricaine.

(Cameroun) a fait une déclaration au nom du Conseil³⁴, par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est réjoui du sommet tenu par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à Libreville, le 2 octobre 2002, afin d'examiner la situation concernant la République centrafricaine et la République du Tchad;

A fermement appuyé le Président de la République du Tchad dans son intention de se rendre très prochainement à Bangui;

S'est également félicité de ce que l'Union africaine se soit déclarée disposée à continuer de contribuer aux efforts déployés en vue de normaliser les relations entre la République centrafricaine et le Tchad, et de favoriser la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale, comme dit dans le communiqué publié le 11 octobre 2002 à Addis-Abeba, à l'issue de la quatre-vingt-huitième session ordinaire de l'Organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits;

S'est en particulier déclaré totalement favorable à la décision de déployer une Force internationale d'observation (FIO) forte de 300 à 350 hommes venant du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo, de Guinée équatoriale et du Mali, chargée de trois grandes tâches : assurer la sécurité du Président de la République centrafricaine; observer la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et y assurer la sécurité; et participer à la restructuration des forces armées de la République centrafricaine;

A prié le Secrétaire général d'établir, par l'intermédiaire de son Représentant, les liaisons voulues avec la Force; et a invité les responsables de la Force à lui rendre compte périodiquement, au moins une fois tous les trois mois.

³⁴ [S/PRST/2002/28](#).

12. La situation en Afrique

Délibérations du 10 janvier 2000 (4087^e séance)

À sa 4087^e séance¹, le 10 janvier 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Les incidences du sida à l'égard de la paix et de la sécurité en Afrique ». Lors de cette séance, le Conseil a entendu l'exposé du Secrétaire général, après quoi la plupart des membres du conseil², les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Australie, du Brésil, du Cap-Vert (au nom du groupe des États d'Afrique), de Chypre, de Cuba, de Djibouti, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, de la Mongolie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande³, du Portugal (au nom de l'Union européenne⁴), de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que le Président de la Banque mondiale, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Ministre de la Santé et Surgeon-General des États-Unis d'Amérique ont fait une déclaration⁵.

¹ Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chapitre I, cinquième partie, cas n° 12, au sujet de l'ordre des intervenants en application de l'article 27 du Règlement intérieur provisoire ; chapitre XI, première partie, section B, au sujet de l'Article 39 de la Charte et des interprétations de ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales ; et chapitre VI, deuxième partie, section B, cas n° 5, au sujet des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social eu égard aux dispositions de l'Article 65.

² Les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie n'ont pas fait de déclaration. Le représentant du Mali s'est exprimé au nom du Mali et a donné lecture d'un message au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

³ L'Australie, les États fédérés de Micronésie, Fidji, les Îles Marshall, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Vanuatu se sont ralliés à la déclaration.

⁴ La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont ralliées à la déclaration.

⁵ Les représentants de la Bulgarie et de la Croatie ont été invités à participer au débat, mais n'ont pas fait de déclaration. La Namibie, l'Ouganda et le Zimbabwe étaient représentés par leur Ministre de la santé. Le

Le Président du Conseil de sécurité (États-Unis) a observé que le Conseil allait pour la première fois examiner une question ayant trait à la santé en tant que « menace à la sécurité », s'écartant de ses affaires de sécurité classiques. Il a souligné que lorsqu'une seule maladie menaçait « toute chose, de la force économique au maintien de la paix », c'était clairement une menace à la sécurité de la plus grande ampleur, et a demandé de poursuivre ce nouvel ordre du jour de la sécurité avec détermination ainsi qu'avec des ressources suffisantes et l'utilisation novatrice de nouveaux instruments⁶.

Reconnaissant que le sida causait des crises sociales et économiques qui, à leur tour, menaçaient la stabilité politique, le Secrétaire général a déclaré que la lutte contre le sida en Afrique devait être la priorité des priorités, une tâche qui devait faire partie intégrante de l'œuvre en faveur de la paix et de la sécurité sur ce continent, et s'est félicité d'accueillir le Conseil en tant que partenaire supplémentaire⁷.

Lors de son exposé, le Président de la Banque mondiale a observé que le sida, un problème qui touchait à la paix et à la sécurité en Afrique, nécessitait l'action concertée non seulement des Nations Unies, mais aussi du secteur privé et de la société civile. Il a ajouté à cet égard que c'était le Conseil de sécurité qui pouvait privilégier les priorités. Rappelant que la pauvreté et le développement étaient la cause fondamentale de la plupart des conflits, il a affirmé qu'il était essentiel pour le Conseil de sécurité d'agir avec la certitude que, sans cette action, le monde serait un monde en conflit⁸.

Dans son exposé, l'Administrateur du PNUD a proposé un ensemble de mesures, entre autres : appuyer les efforts directs de l'Afrique pour lutter contre le sida ; encourager la coopération entre les pays ; mobiliser des ressources adéquates ; apporter une réponse coordonnée ; établir de nouveaux partenariats entre secteur public et secteur privé ; et coopérer avec l'industrie pharmaceutique pour réduire le coût des traitements. Soulignant que le VIH/sida était une

Président du Conseil de sécurité était représenté par le Vice-Président des États-Unis d'Amérique.

⁶ S/PV.4087, p. 2 à 4.

⁷ Ibid., p. 4 et 5.

⁸ Ibid., p. 8 et 9.